



Conseil de la Ville

**Règlement RV-2008-08-25 modifiant le Règlement
RV-2006-05-70 sur les compteurs d'eau**

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIVIT:

1. **Installation**

L'article 5 du Règlement RV-2006-05-70 sur les compteurs d'eau est modifié par le remplacement dans le deuxième alinéa, de l'année « 2009 » par « 2010 ».

Adopté le 16 décembre 2008

(signé) Danielle Roy Marinelli

(signé) Danielle Bilodeau

Danielle Roy Marinelli, mairesse

Danielle Bilodeau, greffière

ENTRÉE EN VIGUEUR LE 19 DÉCEMBRE 2008